

Conditions Définitives en date du 17 mars 2021



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Programme d'émission de Titres
(Euro Medium Term Note Programme)
de 1.000.000.000 d'euros

Emission de titres d'un montant nominal de 15.000.000€ portant intérêt à taux fixe de 1,512 % l'an et venant à échéance le 21 mars 2029 (les "Titres")

Souche n° 19
Tranche n°1

Prix d'émission : 100%

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du prospectus de base en date du 20 février 2017 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 17-063 en date du 20 février 2017) le "**Prospectus de Base**") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur ([www.seine-et-marne.fr /Departement/Vie-de-l-Institution/Finances-departementales/Notation-financiere-et-outils-de-financement](http://www.seine-et-marne.fr/Departement/Vie-de-l-Institution/Finances-departementales/Notation-financiere-et-outils-de-financement)) et (b) disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et au(x) bureau(x) désigné(s) de l'(des) Agent(s) Payeur(s), auprès duquel(desquels) il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, et inclut toute mesure de transposition de cette directive dans chaque Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen.

1.	Emetteur :	Département de Seine-et-Marne.
2.	(i) Souche n°:	19
	(ii) Tranche n°:	1
	(iii) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables (Article 13) :	Sans objet
3.	Devise Prévue :	Euro (« € »)
4.	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	15.000.000€
	(ii) Tranche :	15.000.000€
5.	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000€
7.	(i) Date d'Emission :	21 mars 2017
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	21 mars 2029
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,512% <i>(autres détails indiqués ci-après)</i>
10.	Base de Remboursement/Paiement :	A moins qu'ils n'aient été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Valeur Nominale Indiquée. <i>(autres détails indiqués ci-après)</i>
11.	Changement de Base d'Intérêt :	Sans objet
12.	Option de remboursement :	Sans objet
13.	Date des autorisations d'émission des Titres :	Décision n°2017/8/DF/SDDTC du Président du Conseil départemental en date du 9 mars 2017

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14. Dispositions relatives aux Titres à Taux Applicable

Fixe :

- (i) Taux d'Intérêt : 1,512% par an payable annuellement à terme échu
- (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : 21 mars de chaque année, à compter du 21 mars 2018 (inclus) jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive)
- (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : Le Montant de Coupon Fixe sera déterminé par l'Agent de Calcul
- (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : Sans objet
- (v) Méthode de Décompte des Jours : Exact/Exact – ICMA, non ajusté
- (vi) Dates de Détermination du Coupon : 21 mars de chaque année

15. Dispositions relatives aux Titres à Taux Sans objet Variable :

16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Sans objet Fixe/Taux Variable :

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Sans objet Zéro :

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de remboursement au gré de Sans objet l'Emetteur :

19. Option de remboursement au gré des Sans objet Titulaires :

20. Montant de Remboursement Final de 100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée chaque Titre : de 100.000€

21. Montant de Versement Echelonné : Sans objet

22. Montant de Remboursement Anticipé :

Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités :

100.000€ par Titre de 100.000€ de Valeur Nominale Indiquée

Remboursement pour des raisons fiscales :

- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non

23. Rachat (Article 6(g)) : Oui

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- | | | |
|-----|---|---|
| 24. | Forme des Titres : | Titres Dématérialisés |
| | (i) Forme des Titres Dématérialisés : | Au porteur |
| | (ii) Etablissement Mandataire : | Sans objet |
| | (iii) Certificat Global Temporaire : | Sans objet |
| 25. | Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) : | TARGET |
| 26. | Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : | Sans objet |
| 27. | Masse (Article 11) : | AETHER Financial Services
36 rue de Monceau
75008 PARIS
Commission forfaitaire annuelle de 400 (quatre cent) euros hors taxe |

GENERALITES

Le montant principal total des Titres émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Titres qui ne sont pas libellés en euros) :

Sans objet

RESPONSABILITE

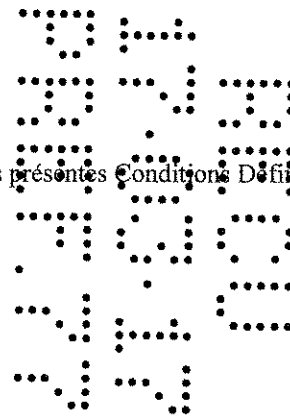
L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :

Par : _____
Dûment habilité

Le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne
Par déléation,
Le Directeur des finances

Pascal Gosse
Pascal GOSSE



PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Sans objet
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne seront pas notés

3. NOTIFICATION

Sans objet

4. AUTRES CONSEILLERS

Sans objet

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

6. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement :

1,512 % par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN :

FR0013244894

Code commun :

158126451

Dépositaires :

- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : CACEIS Corporate Trust
1-3, place Valhubert
75013 Paris
France

8. PLACEMENT

Méthode de distribution :	Non syndiqué
(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Sans objet
(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) :	Sans objet
(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
(iv) Restrictions de vente supplémentaires :	Sans objet
(v) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance Category 1</i> ; Règles TEFRA sans objet

